



La formation du contrat

1 Principes de la DSP

- La DSP consiste à confier la gestion d'un service public à un ou plusieurs opérateurs.
- Une part de risque est transférée au délégataire, l'autre part restant à l'autorité délégante.
- La DSP autorise la réalisation des investissements nécessaires (neufs ou travaux de réfection).

2 Missions pouvant être déléguées à un opérateur et combinaisons possibles

Combinaisons possibles	Gestion	Construction d'ouvrages	Réalisation de travaux	Acquisition de biens
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				

3 Les principales étapes du montage d'une DSP



ÉLÉMENTS PRÉALABLES À LA CONSULTATION

- Étude préalable : projections financières, sourcing
- Déterminer son objet dans la panoplie laissée possible par la législation
- Conception des documents : rapport sur les modes de gestion, présentations aux commissions techniques et d'élus, délibération

PRÉPARATION DE LA CONSULTATION



- Élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)
- Réception et analyse des candidatures
- Sélection des candidats admis à participer

REMISE DES OFFRES

- Envoi du dossier de consultation
- Réception et analyse des offres
- Analyse, rapport et avis

NÉGOCIATION

- Négociations libres
- Remise des offres finales

CHOIX FINAL



- Rapport justifiant le choix final puis vote
- Signature